

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 septembre 2023 à 12 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin et les conseillers MM. Luc Marsan et Gabriel Parent, formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul M. Normand.

Absences :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur, les conseillers MM François Séguin et Paul Dumoulin et le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière par intérim M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-09-0892 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 septembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

23-09-0893 Mesure disciplinaire / Employé n° 1732 / Suspension sans solde

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, datée du 21 septembre 2023, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employé n° 1732;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 1732 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la suspension sans solde du 21 septembre au 22 octobre 2023 de l'employé n° 1732;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

23-09-0894 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-09-0895 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 12 h 01 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul M. Normand, maire suppléant

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe